



Chiny, Etalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton

MESURES RELATIVES A LA CRISE DE LA PESTE PORCINE AFRICAINE

Monsieur Georges Gondon, échevin au tourisme de la Commune d'Etalle, première commune où des cas avérés de PPA ont été découverts, est venu à la Maison du Tourisme, ce 20 septembre dernier faire le point sur l'application des mesures prises par le SPW et l'AFSCA.

Tout d'abord, notons le **principal risque de propagation**:

L'HOMME est le principal vecteur de diffusion du virus via:

- **Les vêtements contaminés (simple contact)**
- **La chasse**
- **Le nourrissage (aliments contaminés)**

Ex. Si une personne marche dans une déjection infectée, entre en contact avec une bête infectée, ou marche dans une flaque d'eau infectée (pas la rivière ni un étang) puis monte dans sa voiture pour retourner dans sa région, il pourrait propager le virus.

Il est donc impératif pour la préservation de notre faune et la protection de nos intérêts économique de **sensibiliser la population à ces risques de propagation**.

Le sanglier pour sa part ne se déplace que sur peu de distance. (2km/ 2 semaines.).

Les interdictions de circulation piétonne sont:

- Toute la forêt de la zone de restriction (voir lien plus bas)
- Les chemins non asphaltés dans les bosquets situés en zone de prairie
- Les Ravels en zone forestière

Autorisation de circulation piétonne:

- Toutes les routes asphaltées, bétonnées, pour la circulation de tous les véhicules, même en forêt
- Carte de la zone concernée: http://www.afsca.be/_pictures/users/adgb/zone.jpg



Chiny, Etalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton

Autres informations intéressantes

En général:

- la peste porcine est inoffensive pour l'homme
- la peste porcine provient de l'Europe de l'Est
- virus très persistant
- le virus reste actif dans une carcasse pendant plusieurs mois (raison pour laquelle il faut les évacuer)
- une fois infecté, un sanglier survit 5 jours, un porc, 7 jours
- symptômes: une forte fièvre, amorphisme, vomissement, diarrhée sanglante, toux,
- 6 cas avérés sur 17 cadavres trouvés
- le virus se dilue dans l'eau (dans les flaques d'eau, pas pour les rivières et étangs)

Définition et extraits des mesures prises par le SPW et l'AFSCA:

«La peste porcine africaine [PPA] est une maladie virale contagieuse affectant les porcs et les sangliers, et en aucun cas l'homme. Ce virus peut se transmettre facilement d'un animal à l'autre soit par contacts étroits entre individus, soit par du matériel contaminé (matériel de transport, bottes, etc.) ou via des restes alimentaires porteurs du virus et abandonnés par l'homme. Il n'existe à l'heure actuelle aucun traitement ou vaccination possible contre la maladie. Des mesures strictes de prévention et de lutte sont définies au niveau européen et national.» (Comm de Presse commun de l'AFSCA et du Service Public Wallon (SPW)(13/09/2018)

«En ce qui concerne la chasse,

- *Interdiction de toute forme de **chasse** et ce, afin d'éviter une dispersion des populations de sangliers. Cette mesure, couplée à la recherche active des cadavres de sangliers, permettra de délimiter, avec précision, le territoire infecté.*
- *Le **nourrissage** du grand gibier est prohibé pour prévenir tout risque de concentration de population et donc de contamination renforcée.»*

«Toute découverte d'une carcasse de sanglier par le citoyen doit amener celui-ci à contacter immédiatement le call center du Service public de Wallonie (1718) en énonçant la localisation précise et en évitant impérativement tout contact. Il en va d'une responsabilité collective et citoyenne. Chaque sanglier mort doit être déclaré aux autorités compétentes.»

Toutes les informations et mesures préventives sont à retrouver sur les sites:

<http://www.afsca.be/santeanimale/pesteporcineafricaine/>

<http://www.wallonie.be/fr/actualites/mesures-de-lutte-contre-la-peste-porcine-africaine>